REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A Jonnières

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024 n° 2024-0215-002-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES Séance du 15 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, maire et de Madame Françoise MÉNARD, Adjointe aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.

Date de convocation : 6 février 2024

Nombre de membres en exercice: 15 - Présents: 11 - Votants: 11

<u>Présents</u>: Benoît COUTEAU, Pascal BOUTON, Sylvie CHATELLIER, Richard LOPEZ, Marie-Jeanne BOUET, Servane CHESNEAU, Jean-Marc PEIGNEN, Jean-Yves GAUVRIT, Marie-Thé LAINE, Marie-jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD.

Absents excusés : Stéphane ENTÈME, Sylvie SAGET-SOULARD, Hélène QUÉMÉRÉ, Élisabeth CHÉREAU.

Secrétaire de séance : Françoise MÉNARD

2024-02-15-002 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sous la présidence de Mme Françoise MÉNARD et de M. Benoît COUTEAU, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement:

Dépenses :

Prévu : 4 415.93 €

Réalisé : 3 348,82 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Recettes:

Prévu : 1 254,00 €

Réalisé : 1 724,00 € Restes à réaliser : 0 €

Excédent de fonctionnement : 1 455,11 €

Investissement:

Dépenses :

Prévu : 504,12 €

Réalisé : 0 €

Restes à réaliser : 504,12 €

Recettes:

Prévu: 504,12 €

Réalisé : 0,00 €

Restes à réaliser : 504,12 €

Excédent d'investissement : 504,12 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIERES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID: 044-214401002-20240215-20240215002-DE



Après avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme, La vice-présidente du CCAS, Françoise MÉNARD